

## **Non-paper of The Netherlands**

### **UE 2020: propositions pour renforcer la gouvernance et donner un rôle moteur au Conseil européen**

La gouvernance de la nouvelle stratégie UE 2020 doit être renforcée afin de combler l'actuel déficit de mise en œuvre. Le président permanent doit mener un agenda cohérent sur le plus long terme et affirmer davantage le rôle directif du Conseil européen dans le débat européen.

1. Pour être efficace, la stratégie doit se limiter à une liste fermée d'objectifs concrets et mesurables. Ces objectifs principaux doivent être en étroite harmonie avec les enjeux globaux de la stratégie (en matière de taux d'emploi, de connaissance et d'innovation, de climat et d'énergie). Ils jouent un rôle majeur dans la communication.
2. Il faut assurer un suivi transparent des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs grâce à la tenue d'un classement et d'une évaluation comparative. Ainsi les différences de performance entre les pays apparaîtront clairement et cela permettra de vérifier si l'EU dans son ensemble tient le cap défini. Cette transparence combinée à la restriction du nombre d'objectifs contribuera à la qualité du débat tant à Bruxelles qu'au niveau national.
3. Pour être à la fois ambitieux et réalistes, les objectifs doivent être ajustés selon les pays en fonction de leur situation. En s'engageant politiquement pour des objectifs adaptés à sa situation, chaque État est ainsi davantage comptable de ses performances.
4. L'ensemble des objectifs spécifiques à chaque État doit correspondre à l'objectif global défini pour l'UE, sinon la stratégie perd de sa crédibilité. En cas de décalage, il appartiendra au Conseil européen de trouver une solution, soit en relevant les ambitions des États membres, soit en révisant à la baisse l'objectif de l'UE.
5. Les recommandations par pays doivent être plus incisives et mieux étayées. Il importe de mettre en place, au sein du Conseil européen, une discussion ouverte sur la progression vers les objectifs et les recommandations, où les pays n'hésitent pas à s'interpeller plus souvent et plus énergiquement lorsque les performances laissent à désirer. Car du fait de l'interdépendance croissante des économies européennes, tout particulièrement dans la zone euro, les performances insuffisantes d'un État membre pénaliseront inévitablement les autres.

6. Outre les recommandations par pays, le Traité de Lisbonne offre deux nouveaux instruments. La Commission européenne est habilitée à adresser un avertissement direct aux États membres si elle estime leurs performances insuffisantes, compétence dont elle doit user avec prudence. Et le Conseil peut adopter une recommandation sans le consentement du pays concerné. Les sanctions financières sont inappropriées étant donné que la stratégie s'applique principalement à des domaines relevant de la compétence des États membres.

7. La concentration des rapports annuels des pays sur la liste fermée d'objectifs et les recommandations les concernant permettrait également de renforcer le débat au sein de la stratégie. Les progrès enregistrés apparaîtraient ainsi plus clairement non seulement pour la Commission européenne et le Conseil, mais aussi pour les parlements nationaux, les partenaires sociaux et autres acteurs intéressés.

8. Enfin, il faut continuer à séparer suivi et apprentissage des politiques, car ces processus ne s'avèrent guère compatibles dans la pratique. Les possibilités, déjà fructueuses, d'apprentissage des politiques pourront ainsi être renforcées.